

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

Mme Meyzenc présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Dépôt de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Chaque année, avant les fêtes de Bayonne, a lieu la traditionnelle « Braderie des fêtes de Bayonne » organisée en liaison étroite avec la Ville de Bayonne.

La braderie des fêtes de Bayonne propose au public des produits de qualité et permet aujourd'hui d'accueillir de nombreux habitants de la région et touristes.

Cette manifestation, qui connaît un véritable engouement, constitue le principal prélude aux fêtes de Bayonne.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de protéger juridiquement le nom de ladite manifestation par un dépôt officiel de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La marque bénéficiera ainsi d'une protection juridique de 10 ans, renouvelable expressément, pour les classes de produits et services que la Ville choisira.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver et d'autoriser le dépôt de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de la marque « Braderie des fêtes de Bayonne » auprès de l'INPI.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.